

# Projet de parc éolien Osmoy-Saint-Valery

.....  
Bulletin d'information n°3

À DESTINATION DES HABITANTS  
D'OSMOY-SAINT-VALÉRY ET DE CROIXDALLE

Photomontage du projet éolien  
depuis la route entre Osmoy-Saint-Valéry  
et Saint-Vaast d'Équieville

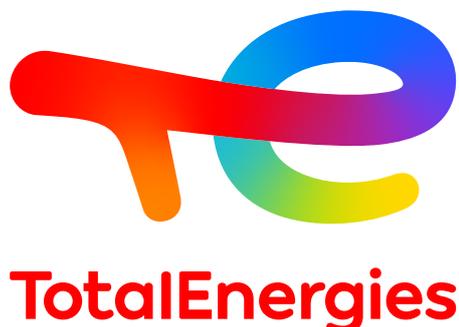
Madame, Monsieur,

Fin 2020, TotalEnergies Renouvelables France a commencé à étudier la faisabilité d'un **parc éolien** sur la commune d'**Osmoy-Saint-Valery**. Depuis un an, plusieurs bureaux indépendants ont réalisé des études (environnementales, paysagères, acoustiques, etc.) afin d'identifier les enjeux du secteur. En parallèle, nous avons rencontré à plusieurs reprises les **élus** et avons réuni des **citoyens volontaires** pour partager l'avancée du développement du projet et **recueillir leurs commentaires**.

L'identification des enjeux environnementaux, paysagers et acoustiques du site a confirmé la faisabilité d'un projet éolien au sein de la zone d'implantation potentielle (ZIP) et a conduit à l'élaboration d'un scénario d'implantation final, qui offre **le meilleur équilibre entre l'exploitation du gisement de vent et la bonne intégration du parc au territoire**. Par le biais de cette lettre d'information, nous souhaitons partager avec vous le processus d'élaboration de ce scénario qui a pris plus d'un an.

À bientôt,

**Théo RUMMEL**  
*Chef de projets pour  
TotalEnergies Renouvelables France*



# Un scénario d'implantation final équilibré

C'est finalement un projet de 4 éoliennes de 180 mètres de hauteur en bout de pale qui sera déposé auprès des services de l'État à la fin de l'été 2023. Chaque éolienne sera d'une puissance comprise entre 4 et 5 MW. Retour sur le processus d'élaboration de ce scénario qui a pris plus d'un an.

## LA DÉMARCHE D'INFORMATION ET DE CONCERTATION EN CHIFFRES :

### 4 comités de suivi

composés d'élus d'Osmoy-Saint-Valéry, Croixdalle, Sainte-Agathe-d'Alhiermont et de la communauté de communes de Londinières

### 1 permanence d'information

et une autre à venir fin juin pour vous présenter le projet final !

### 3 lettres d'information

### 1 site internet

### 2 ateliers citoyens

### 1 porte-à-porte

## LE SAVIEZ-VOUS ?



Grâce aux données récoltées par le mât de mesure, nous pouvons estimer la production électrique décarbonée du parc à 37 000 MWh chaque année, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle de près de 16 600 personnes.

Source : CRE 2020 - 2 223 kWh/an/personne



## Recommandations de l'étude environnementale

Éviter la zone au nord-ouest de la zone d'étude, où l'enjeu lié aux chauves-souris est fort ; installer des éoliennes exclusivement dans des zones à enjeu faible.



## L'étude acoustique

Mesure du niveau sonore ambiant avec 8 micros disposés dans les jardins des habitations les plus proches, à l'occasion de deux campagnes, en été (avec feuillage) et en hiver (sans feuillage). La réglementation est stricte : les éoliennes ne doivent pas générer plus de 5 décibels supplémentaires en journée et 3 décibels la nuit. Dans le cas contraire, les éoliennes seront bridées (ralenties voire arrêtées) pour réduire le bruit.



## Recommandation de l'étude paysagère

Inscrire le projet sur une ligne simple parallèlement aux lignes de forces présentes dans ce paysage (vallée et axes de communication).

📷 : 3 photomontages, depuis des points de vue jugés prioritaires par les élus et les habitants, ont pour le moment été réalisés depuis la route entre Osmoy-Saint-Valéry et Saint-Vaast-d'Équiqueville, le hameau de Beauval et le Mont-Blanc. 42 autres seront réalisés dans les prochaines semaines pour permettre une simulation de l'insertion du parc éolien dans le paysage.

1 📷 Route Manoir de Beauval



2 📷 Sortie Osmoy côté Saint-Vaast



3 📷 Table d'orientation à côté du Mont Blanc



# Et ensuite ?



## DE AVRIL À JUIN 2023



Suite au choix d'implantation, les bureaux d'études vont définir les impacts du projet sur la faune, la flore, le paysage, etc. Des mesures de **réduction** et de **compensation** des impacts seront proposées.

## FIN JUIN - DÉBUT JUILLET 2023



Une **permanence d'information** sera organisée pour présenter le dossier final aux habitants.

## AOÛT 2023



Un **résumé non technique** synthétisant les principales caractéristiques du projet est **mis à disposition des élus en mairie**.

## SEPTEMBRE 2023



Le dossier de demande d'autorisation environnementale est déposé auprès de la préfecture.



Pendant plusieurs mois, **les services de l'État étudieront la qualité technique du dossier** et sa conformité avec la réglementation. Ils pourront être amenés à demander des compléments à TotalEnergies.

## FIN 2024 - DÉBUT 2025



Une fois le dossier jugé recevable, une **enquête publique** est organisée. Chacun pourra s'informer et s'exprimer sur le projet. Le **commissaire enquêteur** en charge de cette démarche remettra un avis motivé en s'appuyant notamment sur les remarques déposées par le public.



Le **Préfet, seul habilité à autoriser la construction du parc**, prendra sa **décision** en prenant en compte l'ensemble des éléments à sa disposition.



## LE SAVIEZ-VOUS ?

Un parc éolien est une entreprise qui paye quatre types d'impôts locaux (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, contribution foncière des entreprises, contribution sur la valeur ajoutée des entreprises et taxe foncière sur les propriétés bâties).

Les retombées fiscales d'un parc éolien de 20MW à Osmoy-Saint-Valéry seraient donc d'environ **100 000 € par an** pour la communauté de communes de Londinières et **50 000 € par an** pour la commune d'Osmoy-Saint-Valéry.

## POUR SUIVRE LE DÉPLOIEMENT D' ACTIONS DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR VOTRE TERRITOIRE : LES MESURES D' ACCOMPAGNEMENT

TotalEnergies Renouvelables France souhaite soutenir la **transition énergétique de votre territoire** et faciliter l'intégration du parc à celui-ci dans le cadre de mesures d'accompagnement qui viendront en complément du parc éolien. Parmi lesquelles, par exemple, la création d'une zone de préservation naturelle, d'un parcours pédagogique sur les énergies renouvelables, d'une voie verte, l'enfouissement de lignes électriques... Ces mesures sont en cours de discussions avec les élus d'Osmoy-Saint-Valéry, Croixdalle et Sainte-Agathe-d'Alhiermont.